



Tous les habitants, en appartement comme en maison, peuvent participer à ce concours organisé de mai à fin août par le comité des fêtes.

Avec quelques fleurs, chacun peut se faire plaisir et faire plaisir à ses voisins en contribuant à la belle image du quartier.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire et il suffit que les fleurissements et les potagers soient visibles de la rue. Le jury s'appuiera sur la diversité des végétaux et des fleurs, le contraste des couleurs et des critères d'environnement.

Les trois plus belles réalisations dans les catégories, jardin, balcon et potager seront récompensées (50, 30 et 20 €).



Vous voulez être votre patron, vous avez une bonne idée pour créer votre entreprise, il est temps de pousser la porte de la couveuse d'entreprise PES 45 située au premier étage du bâtiment Pôle emploi.

Pascal Vergnaud, son président nous explique pourquoi.

Au sein de la couveuse, un candidat entrepreneur va tester en vraie grandeur la validité de son projet mais sans les risques pris s'il s'était lancé seul.

Après la signature d'un *Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise*, CAPE, d'une durée de 3 à 12 mois renouvelable deux fois, il reçoit un soutien individualisé et une formation au métier d'entrepreneur. Il peut exercer son activité, trouver des clients, commercer en son nom ou celui de sa future entreprise, établir des devis et des factures. L'encaissement, la comptabilité et les assurances sont pris en charge par la couveuse sous son numéro Siret. Le résultat financier est ensuite reversé à l'entrepreneur à l'essai.

Tous les projets sont ils acceptés ?

Pour être accepté par notre comité d'admission, il faut que le candidat ait bien étudié tous les aspects de son projet (produit ou service proposé, où, comment, à quel coût, client potentiel, rentabilité, etc.).

La couveuse étant garante de son

pouloin, les projets dans les secteurs d'activité demandant une garantie décennale (bâtiment) ou la signature d'un bail commercial ainsi que ceux dans les professions réglementées (santé, avocat...) ne sont pas éligibles.

La majorité des projets acceptés porte sur les services et l'artisanat.

Avec le dispositif Terr'O mené avec la Chambre d'agriculture et la Métropole, nous accompagnons des projets dans le domaine agricole (maraîchage, apiculture...) sur des durées allant jusqu'à 3 ans sur des terrains mis à disposition par des communes.

Quel est le statut du candidat ?

Le futur entrepreneur conserve son statut antérieur en gardant par exemple ses droits au chômage ou en étant salarié à temps partiel. Le Cape lui permet d'être déclaré à l'Urssaf et d'être assuré en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Il s'engage à rencontrer régulièrement son conseiller et à participer aux formations proposées.

Le profil des candidats est variable : peu qualifié ou bac +5, étudiant ou en reconversion professionnelle, beaucoup de femmes.

Quels sont les frais ?

L'accompagnement par la couveuse est pratiquement gratuit car nos coûts sont pris en charge par nos partenaires (Europe, État, Région et collectivités territoriales).

Quand voler de ses propres ailes ?

Le premier critère de viabilité d'un projet est qu'il puisse générer un volume de chiffre d'affaires. Après

plusieurs mois d'essai, le candidat juge si le résultat de son activité correspond à ce qu'il attendait et s'il peut franchir le pas en créant officiellement son entreprise.

Quel est votre bilan ?

Depuis sa création en 2006, la couveuse a encadré 500 projets (111 en 2020). Environ 67 % des candidats ont créé leur entreprise, 13 % sont retournés vers l'emploi salarié. Cinq ans après la création, 3/4 des entreprises sont encore en activité.

Quelle différence avec une pépinière d'entreprises ?

En pépinière, les entreprises juridiquement actives mutualisent des moyens et des services pour favoriser leur croissance. Dans une couveuse, les entreprises ne sont qu'en gestation.



Fin 2020, la couveuse a ouvert la boutique Amovible en partenariat avec l'Arche Abraysienne, Saint-Jean-de-Braye et Orléans Métropole. Créateurs et artisans s'y relaient chaque jour pour présenter leurs produits et les tester auprès d'une vraie clientèle.

La boutique L'Amovible 15, rue Danton, Saint-Jean-de-Braye.

ACM Formation vous propose des formations à Orléans La Source

2 Bis, rue Alain (ex collège de la Bolière)

Formations financées par la Région Centre-Val de Loire et ouvrant droit à rémunération :

- VISA + Accompagnement vers l'Emploi - 280 heures
- Élaboration de Projet Professionnel - 385 heures

Formations financées par la Région Centre-Val de Loire non rémunérées :

- VISA 3 en 1 : durée moyenne 80 heures

Améliorer sa communication orale et/ou écrite, gagner en autonomie dans les démarches du quotidien, ...

- VISA PRONUMÉRIQUE : durée moyenne 40 heures

Recherches sur Internet, communication électronique, démarches en ligne, traitement de texte ou de données, ...

- VISA ÉCO-CITOYEN : durée moyenne 30 heures



ACM Formation - 2 bis, rue Alain- 45100 ORLÉANS ☎ 02 38 63 97 17 - direction@acmformation.com